

développement durable



Thierry
BURLLOT

Référent
du Pays
de
Guingamp

Quel jugement général portes-tu sur l'ECOFAUR et sur les polémiques qui ont accompagné sa mise en place ?

L'ECOFAUR s'inscrit véritablement dans une démarche de rupture par rapport à l'ancien FAUR, en ce sens où il introduit des préoccupations environnementales, de développement durable dont on aurait vainement cherché la trace dans le précédent dispositif.

Soulignons d'ailleurs que ces préoccupations sont aujourd'hui intégrées par l'ensemble des collectivités et, au-delà, par la population bretonne elle-même. Il ne faut donc pas s'étonner si le premier appel à candidatures a constitué un véritable succès. Bien sûr des critiques ont été émises, mais en fin de compte le bilan s'avère très positif. L'ECOFAUR laisse une grande place à l'imagination des territoires, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette ouverture.

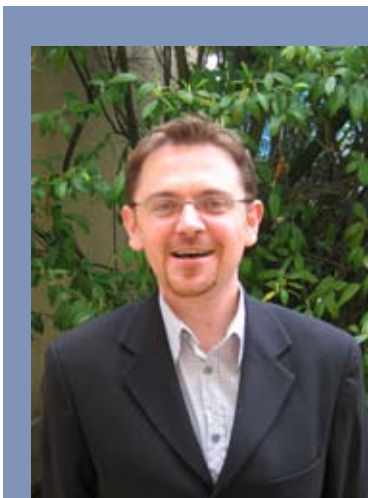
Comment ce dispositif est-il perçu par les élus locaux du Pays de Guingamp ?

Notre Pays compte soixante-cinq communes. Concrètement, une dizaine de dossiers a été déposé et la moitié d'entre eux a obtenu un accord de sub-

ventionnement. Au demeurant, les candidats qui ont malheureusement été écartés en 2005 ne manqueront pas de répondre au deuxième appel à projets organisé cette année.

Je suis confiant, car il me semble que les porteurs de projets appréhendent bien à présent la teneur du dispositif. Il faut dire que la Région a su tenir compte des observations et éventuelles critiques remontrées du terrain, notamment en matière de choix de critères et de montant des subventions, et revoir en conséquence ses modalités d'intervention.

Bref, nous avons là un bel exemple de travail de partenariat, conformément à cet esprit de concertation que nous avons souhaité promouvoir depuis le printemps 2004.



Nicolas
MORVAN

Conseiller
Régional

Finistère

La mise en œuvre du dispositif ECOFAUR a donné lieu à la fondation d'un Comité d'Experts, dont tu fais partie. Comment est-il composé et quelle fonction remplit-il ?

Le Comité d'experts qui s'est mis en place à l'initiative de Gérard MEVEL et d'Isabelle THOMAS est composé de conseillers régionaux de la majorité comme de l'opposition, de représentants des associations départementales des maires, et de professionnels tels que des architectes, des paysagistes, les CAUE¹, etc. Sa fonction ne consiste pas à répartir les subventions ECOFAUR – une telle tâche relevant de la responsabilité de la Commission Permanente du Conseil Régional –, mais bien à donner un avis sur la recevabilité des dossiers au regard de la démarche de développement durable que nous avons souhaité initier. Concrètement, nous recevons les dossiers pour les analyser, puis nous confrontons nos avis pour aboutir en toute transparence...

Tel qu'il a été retouché, le dispositif ECOFAUR te paraît-il répondre aujourd'hui aux attentes des élus locaux et de la population bretonne ?

Je crois que la sensibilité au développement durable grandit chez nos concitoyens. L'ECOFAUR n'est qu'un outil pour tenter ensemble, Conseil Régional et communes, d'y répondre. Qu'il soit plutôt sensible aux questions d'environnement, à l'impact social ou économique de tel ou tel aménagement ou à son accessibilité, chaque citoyen comprend qu'il faut intégrer toutes ces données avant de prendre une décision. En faisant la promotion du développement durable, l'ECOFAUR répond à cette nécessaire cohérence.

Si la population bretonne comprend que ce n'est pas seulement en économisant l'énergie dans une salle socioculturelle, ou en favorisant l'usage du vélo dans une ville, que l'on va résoudre les problèmes énergétiques ou l'effet de serre, je crois qu'elle souhaite qu'on se pose ces questions avant d'investir et d'engager des travaux.

En ce qui concerne les élus locaux, je pense qu'ils ne peuvent qu'être sensibles à cette attente, car elle n'est finalement qu'une demande de sens de la part des citoyens, qui veulent que nous mettions en perspective l'action locale. C'est plutôt une bonne nouvelle...

¹ Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.